

RECTIFICATION.

Par une erreur regrettable, le nom du Paie Maître F. X. Turcotte, des Trois-Rivières, a été omis dans la liste de l'état-major du 2ème bataillon provisoire, sous le commandement du Lieut.-Colonel Hanson.

Depuis sa nomination, M. Turcotte s'est acquitté de sa charge avec un zèle et une activité qui lui ont mérité les félicitations des officiers et les remerciements des volontaires.

EXPÉDITION MILITAIRE DU NORD-OUEST.

L'enrôlement pour le Nord-Ouest se fait partout avec succès même à Québec et à Montréal; les explications et les promesses qu'on donne aux volontaires leur suffisent. M. le Lieut.-Col. Casault commandera le détachement du Bas Canada; MM. Labranche et Oscar Prévost, officiers dans les "Chasseurs Canadiens" de Montréal, partent sous ses ordres à la tête d'une compagnie, le premier comme capitaine et M. Prévost comme lieutenant.

L'uniforme des troupes envoyées à la Rivière-Rouge se composera d'une tunique verte, de pantalons gris, avec nervure noire, de mocassins de cuir de bœuf (bottes sauvages.)

Les soldats seront armés de carabines Snider. Les accoutrements seront neufs.

L'expédition se composera de 1,800 hommes d'infanterie, et de deux batteries d'artillerie royale, d'un train d'ingénieurs royaux et de police à cheval.

Le capitaine Cameron partira de Toronto ce soir et rencontrera quelques-uns de ses hommes à la Jonction de Prescott. Ils commenceront aussitôt à s'exercer.

M. Simpson, député d'Alboma, a été nommé guide et conduira les troupes au Fort Garry.

Un grand nombre d'hommes offrent leurs services pour cette expédition et les chefs n'ont que l'embarras du choix.

La *Free Press* de London se dit autorisée à annoncer que les vaisseaux dont les noms suivent seront commandés comme suit: *England*, G. W. Story, de Québec; *Stella Maria*, L. H. Lechance, Québec; *Sweepstake*, L. B. Crysler, Kingston; *Idea*, E. J. A. Story, Canso, Nouvelle-Écosse; *Ella G. McLean*, H. E. Belts, St. Jean, N. B.

LES FENIENS.

On lit dans le *World* de New York:

"Le choix du général O'Neil et l'établissement d'un conseil exécutif de neuf membres pour gérer les affaires de la Confédération paraissent avoir satisfait la majeure partie de l'association et avoir aplani les obstacles qui s'opposaient au parti de l'action.

PROJETS D'ONEIL.

"Le parti de l'action déclare que le congrès, par sa décision, éloigne du mouvement, en autant qu'il s'agit d'une co-opération immédiate, les hommes les plus influents de l'Ouest, et que les opérations du général O'Neil ne seront en aucune manière secondées par les membres de l'association, dans les états de l'Ouest. Au cas où quelque chose serait tenté, le parti de l'action déclare qu'il adressera une proclamation aux membres de l'association fénienne, les avertissant de ne prendre aucune part au mouvement.

ALLIANCE AVEC RIEL.

"D'après le dire de plusieurs des principaux officiers de l'association, il n'y a pas de doute que la Rivière-Rouge sera le théâtre des opérations. Les agents du général O'Neil, auxquels le *World* faisait allusion dans un numéro précédent, lui ont rapporté à O'Neil) que Riel désire beaucoup s'allier à la confédération fénienne et qu'il y a de fortes probabilités que cette alliance aura lieu.

On lit dans la correspondance signée Oreste, du *Pionnier* de Sherbrooke:

M. Provencher est revenu. Joyeux, spirituel et discret, il nous égaya sans rien révéler sur sa mission. Nous lui parlions l'autre jour des mille bruits qui ont couru sur son prétendu mariage et aussi sur les "chances" qu'il avait eues d'être tué par les métis. Ce n'est pas, dit-il, que je ne fusse aimé des gens de là-bas, au contraire: les hommes voulaient avoir toute ma chevelure, mais les femmes se seraient contentées d'en posséder une simple mèche....

La maison où M. Provencher a passé l'hiver est à 25 miles du Fort Garry, et, fréquemment, des rôdeurs suspects s'y montraient, surtout après la fin du jour. Une nuit, notre ami vit distinctement se dessiner à la fenêtre de sa chambre la silhouette d'un homme armé d'une carabine qui cherchait à voir dans l'intérieur. M. Provencher portait, jour et nuit, dix-sept coups de feu, et cette fois, il crut prudent d'armer un revolver et de coucher en joue ce visiteur incommode, qui s'empressa de déguerpir. Le lendemain, les femmes du voisinage disaient que les hommes délibéraient s'ils devaient simplement lyncher le "Canadien" ou l'exporter dans les prairies. Mais comme tout cela se passait un peu plus sur le territoire américain que sur celui du fort Garry, l'on s'en tint aux menaces.

Les élections municipales, par lesquelles le Conseil-ville de Québec a été entièrement renouvelé en vertu d'une loi passée durant la dernière session, se sont terminées samedi.

La votation a duré six jours, ce qui est bien long, attendu que dans aucun quartier plus de 300 électeurs se sont rendus au poll.

La lutte se faisait entre l'ancienne corporation et l'association des citoyens qui avait obtenu l'adoption du bill de la dernière session.

Dans la plupart des quartiers des faubourgs, les anciens conseillers ont été élus à une très forte majorité. Il n'en a pas été ainsi à la Haute et à la Basse-Ville. La lutte a été extrêmement vive surtout dans les quartiers St. Pierre et Champlain. Dans ce dernier surtout, il a été impossible de dire jusqu'au dernier moment qui serait vainqueur.

L'échevin Hearn, qui était à la tête de l'opposition à la nouvelle loi, avait pour adversaire M. Dinning, riche marchand de la Basse-Ville.

À trois heures et demie, samedi, M. Dinning avait une

voix de majorité. Son élection paraissait assurée. C'est pour ce moment que M. Hearn avait réservé son dernier tour.

Il fit voter en sa faveur un électeur du nom de O'Donnell, et les voix se trouvèrent également partagées. Il attendit encore jusqu'au moment de clore le poll et alors il vota pour lui-même et se trouva élu par sa propre voix.

Pour le titre de conseillers, M. Giblin, ami de Hearn, réunit une grande majorité. Les deux autres candidats de l'association, messieurs Burns et Blais, avaient un nombre égal de voix. M. Hearn vota pour M. Blais, qui se trouva aussi élu par une voix de majorité, toujours celle de M. Hearn.

M. F. B. MacNamee, de Montréal, s'était rendu à Québec dans le but exprès d'aider messieurs Hearn, Giblin et McLaughlin.

M. Tourangeau, le Maire actuel, a été élu conseiller pour le quartier St. Roch à une grande majorité.

Ces élections donnent treize nouveaux membres du Conseil, dont une dizaine sont dans les intérêts de l'association des citoyens.

Comme le conseil se compose de vingt et un membres, les forces sont à peu près également partagées.

Les deux candidats à la mairie présentés par les deux factions rivales seront probablement messieurs Tourangeau, le maire actuel, et monsieur Pierre Garneau, marchand de la Basse-Ville.

Toutes les élections vont être contestées. Là où l'association des citoyens a été battue, elle contestera pour cause de corruption, dans les autres quartiers ses vaincus se baseront sur la nullité des listes électorales. Tout cela promet pour ceux qui paient.

FAITS DIVERS.

Mardi, vers midi, une voiture passant à toute vitesse, écrasa un enfant sur le carré Papineau. L'imprudent charretier continua sa route sans s'occuper des cris des parents alarmés.

Pendant leur séjour à Montréal, MM. Shultz et Monckman ont été reçus en audience par Son Altesse Royale le Prince Arthur, grâce à l'intervention officieuse de M. Henry Starnes.

M. Monckman a été chargé de présents et d'une lettre autographe du prince pour les Indiens du Nord-Ouest.

Durant les six mois expirés le 31 décembre 1869, les recettes de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, ont été de \$791,195; les frais d'exploitation et de renouvellement, de £558,316. En déduisant la perte sur l'argent américain, il reste un surplus de recettes de £199,908, qui ont été employées à payer l'intérêt sur les bons préférentiels et postaux.

Jos. Young est un homme d'une trentaine d'années qui a l'humeur un peu vive. Lundi après-midi, pendant qu'il querrelait sa femme, la mère de celle-ci arriva et voulut s'interposer entre les époux courroucés.

Mal lui en fit, car Young n'ayant aucun respect pour sa belle-mère, la saisit aux cheveux et la mit à la porte en la frappant à coups redoublés.

Outrée de cet indigne traitement, madame Harriett Hoffman courut avertir la police et fit arrêter son gendre.

Son Honneur le Recorder fit à Young une vaste réprimande et le condamna à payer une amende de \$5 ou à passer un mois en prison.

Depuis quelque temps, les Révérends Pères Jésuites de cette ville, recevaient de nombreuses plaintes d'élèves dont les effets étaient volés sans qu'on put jamais mettre la main sur le voleur.

Les soupçons tombèrent sur les domestiques et en particulier sur un balayeur du nom de Téléphore Spénard.

Une visite dans la valise de celui-ci amena la découverte d'une montre d'or et d'un chapeau de feutre qui furent identifiés par les propriétaires. La première appartient à Francis John Gagnon et le second à Normand Gingras.

Sûrs de tenir le voleur, les Révérends Pères firent mander le détective Bouchard.

Une nouvelle perquisition dans la valise de Spénard amena la découverte d'une lunette d'approche, propriété de Thos. Wallace, et d'une image de goût appartenant à Gordon Walker.

Spénard fut arrêté, et comparait ce matin devant le magistrat de police, qui, après avoir examiné les témoins, renvoya le voleur en prison en attendant son procès qui aura lieu aux sessions générales de la paix qui s'ouvrent le 1er juin prochain.

Judi matin, une horrible catastrophe est arrivée à Richmond, capitale de la Virginie. Une foule immense s'était réunie au capitol, où se tient la Cour Suprême, pour entendre la décision du tribunal dans une cause importante, lorsque le plancher s'effondra tout à coup sous le poids de la multitude. Pour comble de malheur les représentants de la Virginie, qui tenaient leur séance dans une salle inférieure, reçurent tous les décombres sur la tête. Une vingtaine de députés ont été tués ou blessés.

Le nombre des personnes mortes dépasse 80 et celui des blessés 200.

UN ÉTRANGE CALCUL.—Un mathématicien américain, qui en avait le temps, s'est amusé à faire les calculs suivants:

Le simple intérêt d'un sou placé à 6 p c depuis la naissance de Jésus-Christ ne donnerait que 11,178,120 dollars; mais ce même sou, placé à intérêts composés, donnerait une somme si considérable, que, si elle était en or, on pourrait en faire 84,840,000,000,000 de globes aussi gros que la terre.

Si la somme de cet intérêt était partagée en égales parties entre les mille millions d'êtres humains aujourd'hui sur la terre, chacun d'eux recevrait 84,840 de ces globes d'or.

Enfin, si le sou restait placé à intérêts composés jusqu'à la fin du siècle actuel, la somme qu'il produirait, représentée en or et fondue en une seule masse, ferait un globe qui remplirait tout le système solaire, et dépasserait en outre de 500 millions de milles l'orbite de Neptune, qui est à la distance de 2,850,500 milles du soleil.

UN HONNÊTE VOLEUR.—On nous contait, ce matin, un trait d'une valeur comme il y en a peu, et qui n'est pas du tout en canaille, comme l'on va voir. Il y a deux ans, M. Girouard, avocat de Stanfold, se trouvait à bord d'un bateau à vapeur, et pendant le cours du voyage, il s'aperçut qu'on l'avait débarrassé de son portefeuille et de \$500. Toutes les recherches faites pour trouver les traces du voleur furent inutiles.

M. Girouard fit son deuil des \$500. Il allait oublier sa mésaventure, quand un jour, la poste lui apporte une lettre conçue à peu près comme suit:

"Monsieur,

"C'est moi qui ai pris votre portefeuille. Je vous le renvoie avec vos papiers, mais je garde vos cinq cents dollars. Mais ne craignez pas, tout vous sera rendu. Contre toute apparence, je suis honnête homme; la pauvreté me pousse à vous emprunter cette somme. En attendant que je puisse le faire et me relever de la misère, je vous en paierai les intérêts.

"UN HONNÊTE VOLEUR."

Cet honnête homme de voleur a tenu parole. Deux fois M. Girouard a touché les intérêts de la somme empruntée, et il y a une semaine, il les touchait encore, plus \$33 du capital; il y a tout lieu d'espérer que le reste de l'emprunt forcé lui reviendra.

Nous souhaitons plus que nous espérons que la contagion de ce bel exemple se communique, mais hélas, ce souhait est inutile et les francs-voleurs continueront, comme par le passé, à garder le capital et les intérêts.—*Journal de Québec.*

ASSISES CRIMINELLES

PROCES DU FAMEUX BELLEAU.

Audience du 29 avril.

Présent: Son Honneur le Juge en chef Duval.

À 10 heures, une foule de curieux se presse aux abords du tribunal pour voir le fameux Bis.

Bis fait son entrée à 10 heures 20; il se présente à la barre entre les deux gardiens avec une air d'assurance que tout le monde a deviné par avance en lui. Bis a une figure très intelligente. Il est mis avec une certaine recherche: blouse de couleur brune foncée en velours; cravate bleue; veste noire en velours, pantalon jaunâtre. Il porte une légère moustache. Il est accusé de s'être échappé de prison et d'avoir en partant, fait la soustraction d'une paire d'escarpins.

M. Maloney, gardien de la prison, est assermenté comme témoin.

L'avocat de la Couronne.—Connaissez-vous le prisonnier à la barre?

L; témoin—Parbleu...

L; matin du 16e jour de juin 1869, en faisant le tour des cellules, je me suis aperçu que celle de Belleau était vide. Bis m'avait demandé quelque temps avant une paire de souliers parce que les siens lui étaient justes. Bis était parti avec les dits souliers. C'est l'habitude de donner une paire de souliers aux prisonniers dans la prison. Quand ils partent, s'ils n'en ont pas d'autres, on leur en fait cadeau.

L'avocat de la défense.—Si le prisonnier laissait en prison ses vieilles bottes et demandait à emporter les neuves, les lui laisserait-on?

Le gardien Maloney.—Je crois qu'on les lui laisserait.

Le détective Bureau, assermenté, dépose et dit: Je connais le prisonnier à la barre. Je l'ai amené de la prison de Montréal à Québec, le 5 de juillet. Belleau m'a dit qu'il se fichait de tout; si ce n'était pour la paire de souliers qu'il a volée il ne craindrait rien du tout.

Après l'adresse de M. Whelan, l'avocat de la défense, les témoins de la défense sont appelés. Le premier témoin est E. Leonard Paré. Il est assermenté, et il dépose et dit que Bis, le matin de son escapade, a laissé dans la prison les guêtres qu'il portait.

C'est le seul témoin de la défense.

Viennent ensuite l'adresse de l'avocat de la Couronne et celle du Juge au jurés, puis le jury va délibérer et revient au bout de dix minutes avec un verdict "non coupable."

Belleau accueille ce verdict d'un air assez satisfait; puis comme il y a contre lui un indictement pour bris de prison, il s'en va en se frottant les mains reprendre sa place entre les deux constables.

Il est bientôt amené à la barre pour subir son procès sur cette affaire.

M. Pratton, député greffier de la paix, dépose que Bis a été arrêté le 3 juin 1869 en vertu d'un ordre de la Cour des Sessions et condamné à \$20 d'amende ou trois mois de prison.

M. le géolier M. Claren accuse et confirme réception du dit Bis Belleau, le 4 juin 1869; qu'il s'est échappé le 15 ou 16 juin; qu'il a été repris le 7 de juillet à Montréal; qu'il a pris de nouveau la clef des champs le 4 août; il avait reçu alors la permission de prendre l'air. Il en profita pour rentrer dans la prison en ouvrant la porte au moyen d'une clef fabriquée avec une cuiller et s'échapper en passant par une cheminée de ventilation.

Le premier témoin est le sergent de la garde de la prison. Il est assermenté, et il dépose et dit: Je connais parfaitement le prisonnier à la barre. Après avoir été repris, le prisonnier a eu la permission de sortir dans la cour de la prison de 10 à 11 heures de la matinée. Les gardiens allaient voir de temps en temps si le prisonnier était toujours dans la cour. Un peu après onze heures, lorsque j'allai voir si Belleau y était encore, je ne le trouvai plus. Je trouvai la porte de la cour ouverte.

Transquestionné par l'avocat de la défense.—Je ne sais pas si la porte était fermée au verrou; et par quelques indices j'ai vu que le prisonnier s'était échappé par une cheminée de ventilation.

L'avocat de la défense adresse alors la parole au jury, puis vient ensuite l'adresse du Juge.

Le jury, après quinze minutes de délibération, rend un verdict de "coupable," contre le prisonnier. Bis entend la décision du jury avec une indifférence superbe. On dirait que c'est son voisin que cela regarde.—*Événement.*

DANGER DU CORSET.—Tout récemment, une jeune canadienne du village de M.—, peu éloigné de cette ville, s'éteignait à la fleur de l'âge, laissant ses parents dans la plus profonde affliction et dans l'ignorance de la maladie qui venait de leur enlever leur enfant. Mais des médecins appelés à en constater la cause, assurèrent positivement que la jeune fille s'était tuée lentement en se corsant outre mesure. Avis à qui de droit.—*Etandard National.*

ANECDOTES.

Trois voleurs avant pillé une malle poste, et se trouvant en possession d'une somme considérable, résolurent de se partager cet argent et de renoncer à leur criminelle profession. Mais avant de se séparer, ils voulurent faire ensemble un bon repas. L'un d'eux alla chercher des provisions à la ville voisine. Les deux autres, pendant son absence, se dirent qu'il serait plus agréable de diviser la somme en deux parts qu'en trois, et lorsque leur compagnon arriva ils le tuèrent, mais, celui-ci ayant eu la même pensée qu'eux, avait empoisonné les provisions; ils les mangèrent sans défiance, et le lendemain on trouva les trois misérables étendus à terre inanimés. Entre méchants aucune confiance n'est possible.